

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 22 mai 2014, une note d'information simplifiée relative à l'augmentation de capital de la société VINCI, réservée aux salariés du groupe.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des sociétés Freyssimat, Cegelec, Dumez Maroc, Sogea Maroc et la succursale Terre Armée Maroc.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission d'un maximum de 11 347 111 actions au prix unitaire de 54,16 Euros soit 606,84 dirhams. Au Maroc, la période de souscription s'étale du 23 mai au 6 juin 2014 inclus.

La note d'information simplifiée est complétée par :

- Le Document de Référence de VINCI déposé auprès de l'AMF le 28 février 2014 sous le numéro D.14-0101 ;
- Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du FCPE « CASTOR International » agréé par l'AMF sous le code (C) 99000092379 et son règlement ;
- Le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur du FCPE « CASTOR International Relais 2014 » agréé par l'AMF sous le code (C) 990000111889 et son règlement ;
- Le règlement du P.E.G.A.I du Groupe VINCI.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM ainsi que les documents complémentaires susmentionnés, sont disponibles aux sièges des sociétés Freyssimat , Cegelec , Dumez Maroc , Sogea Maroc et la succursale Terre Armée Maroc.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

Contact CDVM:

Tél. : 05 37 68 89 71

E-mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/012/2014

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières